

Festival du Court Métrage de Vélizy-Villacoublay 2018

**compétition nationale
du samedi 24 mars 2018 à 20h30**

***organisé et animé par le Ciné-Club de Vélizy
produit par l'Onde, théâtre centre d'art de Vélizy***

RÈGLEMENT DU FESTIVAL

Participation

1. Le Festival du Court Métrage de Vélizy-Villacoublay est ouvert à tous les réalisateurs et à toutes les productions de courts métrages français.
2. La compétition est ouverte aux films français de fiction ou d'animation (pas de documentaire), sur support DCP, dont le copyright est de 2017 ou 2018 et dont la durée n'excède pas 22 minutes, générique de fin inclus. Une tolérance pourra éventuellement être accordée par le comité de sélection du Festival.

Inscription

3. **Le bulletin d'inscription dûment rempli doit être envoyé par mail impérativement au plus tard le 26 janvier 2018 accompagné si possible d'un lien vidéo, à l'adresse mail suivante : d.albessart@yahoo.fr**
Si le lien vidéo n'est pas possible, le bulletin d'inscription et un dvd sont à envoyer à l'adresse postale suivante : Didier Albessart 36 rue de Villacoublay 78140 Vélizy-Villacoublay

Sélection

4. Le comité de sélection du Festival est composé de l'ensemble de l'équipe du Ciné-Club de Vélizy, association Loi 1901 affiliée à la fédération Inter Film, et de toute personne compétente désignée par le Ciné-Club de Vélizy.
5. Les réalisateurs et producteurs sont informés de leur sélection dès que le film est définitivement retenu par le comité de sélection, et ce à partir de fin janvier 2018.
6. **La compétition nationale se déroule le samedi 24 mars 2018, à partir de 20h30, à l'Onde, théâtre centre d'art de Vélizy, 8 bis avenue Louis Breguet 78140 Vélizy-Villacoublay**
7. 12 à 14 films sont présentés lors de cette projection.

Présence des réalisateurs

8. Le palmarès de la compétition étant proclamé le soir du 24 mars 2018, il est vivement recommandé que le cinéaste en compétition soit présent lors de la projection de son film. En cas d'empêchement, il pourra être représenté par le producteur ou par une personne de l'équipe artistique ou technique.
9. Chaque cinéaste en compétition bénéficie de 2 entrées gratuites et d'une restauration pour 2 personnes. Sa présence et celle de son invité(e) doivent être confirmées au plus tard une semaine avant le début du Festival.
10. Le seul transport gratuit mis à disposition des cinéastes en compétition est une navette entre la gare Chaville - Vélizy (ligne C du RER) et le lieu de projection, entre 19h00 et 20h15. En fin de soirée, le retour vers Paris des cinéastes non motorisés peut être assuré.

Jury

11. Le Jury est composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, et éventuellement de représentants des partenaires du Festival et de membres du comité de sélection du Festival.

Prix

12.3 prix seront décernés le samedi 24 mars 2018.

Les montants de ceux-ci sont indiqués sous réserve de modifications :

Prix du Public	750 €, offert par l'Onde, théâtre et centre d'art de Vélizy
Prix du Jury	750 €, offert par la ville de Vélizy-Villacoublay
Prix du 30 ^{ème} anniversaire	750 €, offert par le Ciné-Club de Vélizy-Villacoublay

En cas d'ex æquo, la dotation du prix est répartie entre les lauréats du prix.